

sera possible si nous obtenons des concours raisonnables, et que cette procédure pourrait peut-être s'appliquer d'après les termes actuels du bill. J'ai pensé que c'était possible. Mais au cas contraire, je ne vois pas de raison empêchant de modifier le paragraphe 1 de l'article 17, de manière à stipuler que la Banque hypothécaire centrale peut accepter, si elle le juge bon, une évaluation convenue entre le créancier et le débiteur hypothécaires.

Je ne veux pas, monsieur le président, prendre le temps du Comité pour examiner chaque article du bill car il est évident que le Comité, lorsque le bill lui sera soumis, voudra procéder d'une façon régulière, et ne voudra pas qu'on crée de la confusion en sautant certains articles. Je crois donc que c'est tout ce que j'ai à dire pour le moment, sauf, toutefois, que l'on m'avertit que les représentants de nombreuses institutions sont ici. Je comprends qu'ils veulent présenter des observations générales au sujet du bill, et il me semble qu'il serait facile de les entendre maintenant, avant de commencer la discussion des articles du bill. Mais c'est le Comité qui décidera. Le Comité devrait au moins se faire une idée de l'attitude des institutions de prêt en écoutant leurs représentants avant d'examiner le bill en détail. Je fais cette proposition, monsieur le président.

M. LANDERYOU: Puis-je poser une question au ministre?

Le PRÉSIDENT: Si l'on doit poser des questions, la parole est à M. Cleaver.

M. CLEAVER: Je ne tiens pas à poser mes questions maintenant, si le Comité veut entendre les compagnies de prêt; mais j'ai une question à poser au ministre quand le moment sera venu.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il entamer une discussion générale au sujet de ce que le ministre vient de dire, ou préfère-t-il entendre d'abord les représentants des compagnies de prêt?

M. DONELLY: Je propose d'entendre les compagnies de prêt.

M. COLDWELL: A-t-on pris des dispositions pour recevoir également les témoignages, ou les conseils, des provinces qui ont étudié la question des dettes? Certaines provinces l'ont fait, et je pense en particulier au professeur Hope, de la Saskatchewan. Il me semble que si nous devons connaître le point de vue des institutions de prêt, il serait bon de connaître aussi le point de vue d'hommes comme le professeur Hope, qui a conseillé le gouvernement Bracken et publié un certain nombre d'études officielles sur la question des dettes dans cette province. Il peut y avoir d'autres personnes, dans les provinces de l'Ouest, qui ont prêté une attention particulière à cette question, mais je pense particulièrement au professeur Hope. Je me demande si l'on a songé à convoquer quelqu'un représentant le point de vue dont j'ai parlé, et quelqu'un de ceux qui ont fait enquête sur le volume des dettes.

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Coldwell, que les séances du Comité sont ouvertes au professeur Hope s'il désire venir. Allons-nous maintenant entendre les compagnies hypothécaires?

L'hon. M. CAHAN: Monsieur le président, ces différents articles ont des effets si différents, que je propose, pour mieux étudier le bill, de ne pas nous confiner à la discussion article par article. Je propose d'entendre les compagnies hypothécaires, et d'autres, sur le bill, sur la tendance générale du bill, ses effets généraux, et tout ce qu'elles voudront nous signaler. Ainsi, avant d'entamer la discussion des articles particuliers, les membres du Comité pourront discuter le bill d'une manière générale.

M. LANDERYOU: Ce bill est si important que je crois que nous ne devons pas en disposer trop vite. Le Comité doit avoir ample occasion de donner son opinion et non seulement d'interroger les représentants des institutions de prêt, mais aussi de connaître l'avis des diverses provinces. J'ai ici le Hansard du 23 mai, où le ministre signale que les institutions financières sont opposées à ce projet; il parle aussi des provinces et dit que la question touche à la propriété et aux droits